

## Sommaire

- P.2 Blaise Compaoré au 25e Sommet Afrique-France
- P.2 Le mot de l'Ambassadeur
- P.3 A la une
- P.4 Africallia
- P.5 Justice
- P.6 Soutien aux ONG
- P.7 Coopération décentralisée
- P.8 La Force noire
- P.9 Coopération policière
- P.10 Aide alimentaire

## Page 4

Forum Africallia



## Pages 6-7

Dossier : ONG et coopération décentralisée



## Pages 8-9

Mission militaire et coopération policière



21 mai 2010 : Signature d'une convention de financement de l'Agence Française de Développement, à hauteur de 7 millions d'euros.

## AFD : Signature de deux conventions

Vendredi 21 mai, le Ministre de l'Économie et des Finances, l'Ambassadeur de France au Burkina Faso et le Directeur de l'Agence Française de Développement ont procédé à la signature de deux conventions de subvention d'un montant total de 7,65 millions d'euros (soit 5 milliards de FCFA), en présence du Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

La première subvention, de 650.000 euros (426 millions de FCFA), consiste en un nouveau fonds d'études

et de renforcement des capacités en vue de préparer de nouveaux financements de l'Agence Française de Développement. Il constitue le 12ème fonds d'études mis en place par l'AFD depuis la fin des années 80 pour un montant total de 11,4 millions d'euros.

La seconde subvention, de 7 millions d'euros (4,6 milliards de FCFA), est un appui à la mise en œuvre du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) ciblé sur la Région Centre Nord.

**suite page 3**

## BLAISE COMPAORÉ AU 25<sup>E</sup> SOMMET AFRIQUE-FRANCE À NICE



Les présidents Sarkozy et Compaoré au 25<sup>e</sup> Sommet Afrique-France à Nice.

Le 25<sup>e</sup> Sommet Afrique-France s'est tenu à Nice les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2010. A cette occasion, 52 Etats africains avaient été invités, ainsi que les représentants de l'Union européenne, de l'Organisation Internationale de la Francophonie, de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, de la Commission de

l'Union africaine et de la Banque Mondiale.

Ce fut pour ce Sommet une évolution importante : il s'est ouvert aux forces vives françaises et africaines, de manière à ce que les relations entre la France et l'Afrique ne se limitent pas aux relations d'Etat à Etat, mais s'étendent également aux mondes économique, culturel et associatif.

Ainsi, pour le Sommet de 2010 à Nice, 80 entrepreneurs français et 150 entrepreneurs africains, venant de toutes les régions du continent, ont été conviés à participer aux travaux, de même que des organisations syndicales.

Cette ouverture au monde économique et social a été une première dans l'histoire des Sommets Afrique - France.

Le Président de la République française a tenu trois réunions à huis clos avec l'ensemble des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur les enjeux politiques majeurs du 21<sup>ème</sup> siècle : la place de l'Afrique dans la gouvernance mondiale (lundi 31 mai après-midi) ; renforcer ensemble la paix et la sécurité (lundi 31 mai après-midi) ; le climat et le développement (mardi 1<sup>er</sup> juin matin).



A l'occasion de la Fête nationale,

L'Ambassadeur de France et Madame François Goldblatt offriront une réception à la Résidence de France, quartier de la Rotonde (face au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération régionale), le mercredi 14 juillet 2010 à partir de 18h00.

Pour des raisons de sécurité, seuls les Français majeurs seront admis, sur présentation à l'accueil d'une pièce d'identité établissant leur nationalité.

Tenue correcte exigée.

## Le mot de l'Ambassadeur



Soucieuse de faire preuve du maximum de transparence quant à l'activité de l'ensemble de ses services, mais également de la promouvoir, l'Ambassade de France au Burkina Faso a décidé de se doter d'un nouveau moyen de communication sous la forme de cette lettre d'information bimestrielle. Elle sera désormais disponible en téléchargement sur le site web de l'Ambassade, qui offrira en sus la possibilité de s'y abonner pour la recevoir gratuitement par courrier électronique, dès sa parution.

Plus qu'un désir de mieux faire connaître l'action de la France au Burkina Faso, elle permettra, je l'espère, de constituer un ciment rassemblant tous les pans de la coopération, en prenant en compte la diversité des opérateurs ainsi que des thèmes promus. Culture, économie, histoire, coopération décentralisée ou soutien aux forces de police : l'actualité de ces derniers mois, résolument éclectique, trouve à travers cette lettre d'information un terrain d'expression idéal. Elle deviendra ainsi un complément appréciable du site, déjà régulièrement mis à jour, en proposant au fur et à mesure de ses évolutions d'autres articles, photographies et thèmes. N'oublions pas également que les parties prenantes burkinabè, partenaires privilégiés de cette coopération, auront elles aussi tout à gagner de cette promotion, tout comme les collectivités locales et territoriales françaises, actrices majeures du processus de décentralisation au Burkina Faso, dont un projet en particulier sera présenté et mis à l'honneur dans chaque édition de la lettre.

Enfin, rappelons que 2010 représente une année particulière pour le Burkina Faso qui fêtera ses cinquante ans d'indépendance, aux côtés de la France et d'autres pays d'Afrique francophone le 14 juillet sur les Champs-Élysées à Paris, puis à Bobo-Dioulasso le 11 décembre. Ces célébrations constitueront une occasion supplémentaire d'élargir la profonde relation d'amitié que nos deux pays entretiennent, une relation qui s'inscrit dans la durée.

Permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous un très bel été et une joyeuse fête nationale.

François Goldblatt, Ambassadeur de France au Burkina Faso

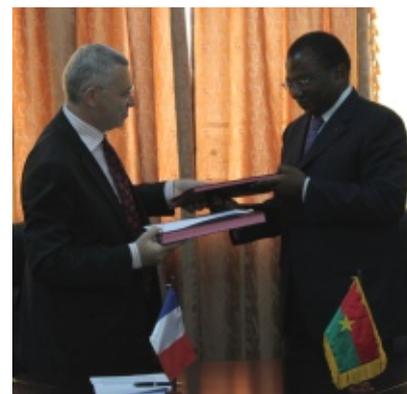
## suite de la page 1

Ce projet s'inscrit dans la continuité du Programme d'application de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain que l'AFD a financé dans 8 provinces du Burkina Faso entre 2002 et 2009. Il permettra d'asseoir la mise en place de cette réforme, qui est un des fondements de la politique nationale d'alimentation en eau potable. Cette réforme vise l'implication accrue d'opérateurs privés et associatifs dans la gestion et la maintenance des ouvrages hydrauliques, sous la maîtrise d'ouvrage des Communes auxquelles ont été transférées les compétences en matière d'eau et d'assainissement.

En termes d'investissement, le projet prévoit la réalisation de 115 nouveaux forages équipés, la réhabilitation de 200 points d'eau potable, la réalisation de 5 nouveaux mini-réseaux et l'extension ou renforcement de mini-réseaux existants, la réalisation de 2.000 latrines familiales et d'une dizaine de latrines publiques dans les marchés. L'accompagnement dans la durée des acteurs locaux de l'eau et de l'assainissement (communes, services déconcentrés de l'Etat, secteur privé et



L'Ambassadeur de la République française au Burkina Faso, S.E. M. François Goldblatt, signant l'accord avec le ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques, M. Laurent Sedogo, en présence du directeur de l'AFD au Burkina Faso, M. Patrice Tranchant.



## LE DISCOURS DE L'AMBASSEADEUR

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances,  
Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques,  
Monsieur le Directeur Général de la Coopération,  
Madame la Directrice Générale de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excrétas,  
Monsieur le Directeur Général des Ressources en Eau,  
Mesdames et messieurs les participants,

Je me réjouis de participer aujourd'hui à la signature de deux conventions de financement représentant un montant total de subvention de 5 milliards de FCFA.

La première convention, de 650.000 euros, est un fonds d'études et de renforcement des capacités qui permettra de financer les études préalables pour de nouveaux projets pouvant bénéficier de financements de l'Agence française de développement. Il pourra s'agir d'études et d'expertises institutionnelles et sectorielles, ou d'études d'identification et de faisabilité de projets.

Ce fonds d'études est le douzième du genre de l'AFD au Burkina depuis la fin des années 80. Cet outil est essentiel dans la préparation par l'Etat burkinabè des projets et programmes qui seront proposés au financement de l'AFD.

La seconde convention de financement qui nous réunit aujourd'hui, en présence du Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, concerne un domaine, l'eau et l'assainissement, qui est au cœur de la politique de coopération entre l'Etat français et le Burkina Faso, comme l'atteste le Document Cadre de Partenariat signé en 2006 entre nos deux pays.

Cette subvention de 7 millions d'euros, soit 4,6 milliards de FCFA, s'inscrit dans l'ambitieux Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement, approuvé en 2006 par le gouvernement burkinabè, en vue d'atteindre d'ici 2015 les objectifs du millénaire en termes d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Augmenter l'accès à l'eau et à l'assainissement passe bien évidemment par la réalisation de nouvelles infrastructures, ainsi que par la réhabilitation d'infrastructures usagées. La subvention de l'AFD contribuera à ces investissements dans la région du Centre Nord, avec des objectifs précis en matière d'ouvrages : plus de 100 nouveaux forages équipés ; 200 points d'eau potable réhabilités ; 5 nouveaux mini-réseaux ; et l'extension/renforcement de mini-réseaux existants.

Mais, au-delà des seuls investissements, cette contribution au PNAEPA dans la région Centre Nord vise également un accompagnement de proximité des différents acteurs locaux du secteur eau/assainissement, de manière à mettre en place des systèmes de gestion pérennes et efficaces, garantissant la durabilité des investissements.

A ce titre, ce projet s'inscrit dans la continuité du Programme d'application de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain, que l'AFD a financé dans 8 provinces du Burkina Faso entre 2002 et 2009. Il permettra d'asseoir la mise en place de cette réforme, qui est l'un des fondements de la politique nationale d'alimentation en eau potable.

Cette réforme vise l'implication accrue d'opérateurs privés et associatifs dans la gestion et la maintenance des ouvrages hydrauliques, sous la maîtrise d'ouvrage des communes, auxquelles ont été transférées les compétences en matière d'eau et d'assainissement.

Elle implique donc une bonne compréhension par ces différents acteurs - que sont les communes, les services déconcentrés de l'Etat, le secteur privé, le secteur associatif - de leurs rôles et responsabilités respectifs dans le système, ainsi que la formation et l'accompagnement de ces acteurs par des actions de proximité.

En définitive, en plus d'être un projet d'eau et d'assainissement, ce projet est également une contribution à la mise en œuvre opérationnelle de la politique de décentralisation menée par le Burkina Faso.

Le contenu institutionnel de ce projet aura également pour vocation de se disséminer à l'échelle nationale et d'accompagner la réalisation et la réhabilitation des ouvrages hydrauliques, financés notamment à travers les appuis budgétaires sectoriels dont bénéficie le Burkina Faso.

Avant de conclure, je souhaiterais évoquer la question spécifique de l'assainissement. En effet, autant en matière d'alimentation en eau potable, sous réserve d'un bon ciblage des nouveaux investissements et d'une gestion efficace et pérenne des ouvrages, le Burkina Faso peut espérer atteindre les OMD à l'horizon 2015; autant, en matière d'assainissement, l'écart entre la situation actuelle et les objectifs à atteindre reste considérable.

A travers ce projet, la France souhaite contribuer à l'effort de rattrapage dans lequel le Burkina s'est engagé. Deux mille latrines familiales et une dizaine de latrines publiques dans les marchés sont ainsi programmées. Les investissements seront certes modestes, mais, à travers ces activités, c'est l'opérationnalisation sur le terrain de la stratégie d'assainissement que le projet cherchera à développer, en précisant le rôle des différents acteurs, dont celui, central, des communes dans la mobilisation de leurs administrés, et en précisant les mécanismes de subventionnement des ouvrages permettant d'avoir le meilleur effet de levier entre le coût des subventions et le nombre d'ouvrages réalisés.

A ce titre, le projet pourra bénéficier des échanges d'expérience avec l'ONEA en matière de promotion de l'assainissement autonome dans les villes secondaires, activités que l'AFD contribue à financer.

Je conclus en indiquant que ce financement porte à près de 30 milliards de FCFA le portefeuille de projets en cours de l'AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso. Il marque donc l'engagement permanent de la France pour que ce bien social essentiel soit accessible de manière durable à tous les Burkinabè.

Je vous remercie pour votre attention.

## à savoir...

L'AFD est présente au Burkina Faso depuis l'indépendance du pays en 1960. De 2002 à 2008, le volume moyen annuel des engagements du Groupe AFD s'est élevé à environ 36 M€ et celui des décaissements à 32,7 M€, avec une progression importante et constante. En 2008, les décaissements ont atteint 80,3 M€ dont 52,3 M€ hors aides budgétaires (Burkina et UEMOA).



## LA FRANCE AU BURKINA N°1

**Contributions :** Mlle ANVROIN Marion, M. BARAT Christophe, M. BRETTEL Jean-Michel, M. DEGUEURCE Stéphane, M. GOLDBLATT François, M. HOUSPIC Thibault, M. JAMIN Jean-Luc, M. RIFFIOD Bertrand, M. ROUSSELLIER Michel, M. SANON Pierre-Hassan, M. SERE Joël, M. VALLEUR Sébastien.

**Maquette :** M. HOUSPIC Thibault

**Photos :** Mlle ANVROIN Marion, M. HOUSPIC Thibault, M. LEJEUNE Alain (Ethnik.org), M. LEPEZ Frédéric.

## AFRICALLIA 2010 : PARI REUSSI !

Le forum de développement de l'Afrique de l'Ouest organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, associée à plusieurs partenaires, s'est tenu à Ouagadougou les 20 et 21 mai 2010.

Il a connu un important succès avec 328 participants (277 entreprises ou organismes), issus d'une vingtaine de pays, dont plus de 150 provenant de l'espace UEMOA.

L'Ambassade de France a soutenu activement ce forum. L'Ambassadeur de France, S.E. M. François Goldblatt, et le chef de la mission économique, M. Michel Rousselier, se sont ainsi personnellement impliqués dans le projet en menant des actions de sensibilisation auprès des opérateurs économiques en France.

Ils ont notamment rencontré de nombreux chefs d'entreprise français pour les convaincre des opportunités qui pourraient s'ouvrir à eux en participant à ce salon. L'Ambassade de France a en outre apporté une contribution financière de 35 000 euros, soit environ 23 millions de F CFA, pour l'organisation du forum.

Des chambres de commerce et d'industrie françaises, particulièrement celles de Rouen et de Poitiers, ainsi que de nombreuses autres organisations, se sont également impliquées dans cet événement qui a

bénéficié d'une labellisation Ubifrance, et se félicitent aujourd'hui de sa réussite. On a dénombré, l'espace de ces deux jours à Ouagadougou, 70 participants venus de France, représentant une cinquantaine d'entreprises, dépassant ainsi largement les attentes.

Le concept d'Africallia vient du salon Futurallia, organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Poitiers et le Conseil général de la Vienne. Ce forum, tenu alternativement en France et à l'étranger, vise lui aussi à rassembler les hommes d'affaires dans un même lieu, autour de programmes d'entretiens individuels.

Pour témoigner de l'importance qu'il attachait à la réussite de cette première édition, l'Ambassadeur de France a organisé à sa Résidence, le mardi 18 mai, un cocktail en l'honneur des participants.

Les participants à Africallia y avaient tous été conviés. Ils ont pu rencontrer les communautés d'affaires française et burkinabè, ainsi que des personnalités du Burkina Faso. Parmi ces dernières, on peut citer M. Gaspard Ouédraogo, président du comité d'organisation d'Africallia, qui a répondu au mot de bienvenue de l'Ambassadeur, le ministre du Commerce, de la Promotion de l'entreprise et de l'Artisanat, Léonce Koné, le ministre de la Culture et de la Communication, Philippe Savadogo, ainsi que le ministre des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication, Noël Kaboré. Côté français était notamment présent M. Dominique Lenoir, président de Futurallia.

**LE FORUM EN CHIFFRES : 328 PARTICIPANTS DONT 70 VENUS DE FRANCE, 277 ENTREPRISES DONT PLUS DE 150 DES PAYS DE L'UEMOA, DES MILLIERS D'ENTRETIENS B-TO-B PENDANT 48H.**



De gauche à droite, MM. Léonce Koné, Gaspard Ouédraogo, Noël Kaboré et Philippe Savadogo aux côtés de l'Ambassadeur de France au Burkina Faso, S.E. M. François Goldblatt.



Le parterre d'invités à l'écoute des discours prononcés par les officiels.

## APPUI À LA JUSTICE : 500 OUVRAGES DE DROIT POUR LES PRATICIENS BURKINABÈ



Divers avocats et juristes burkinabè se sont vu remettre des certificats suite à leur participation à un séminaire sur le droit OHADA.



Un aperçu des ouvrages remis.

M. Sébastien Valleur, attaché de coopération auprès de l'Ambassade, a procédé à la remise des ouvrages.

Les actes uniformes de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires, l'OHADA, permettent d'harmoniser les règles régissant le monde des affaires dans les nombreux pays parties prenantes, et notamment dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine, l'UEMOA. Ils constituent un puissant facteur d'intégration et de développement économiques.

La coopération française, consciente de l'enjeu majeur que représente la connaissance et l'appropriation du droit OHADA par tous les acteurs de la société civile burkinabè, a donc financé cette année l'impression de 500 exemplaires du répertoire quinquennal de jurisprudence OHADA 2000-2005 rédigé par le Professeur Joseph ISSA-SAYEGH.

Ce financement s'inscrit dans le cadre du projet d'appui à l'institution judiciaire, doté d'un budget de 1 830 000 euros.

Le mercredi 16 juin 2010 à 11h au RAN HOTEL de Ouagadougou, ces 500 exemplaires, comportant chacun plus de huit cent pages, ont été gracieusement offerts aux magistrats, avocats, auxiliaires de justice et acteurs économiques du pays, par l'entremise de l'association burkinabè CERCLE OHADA, qui œuvre en faveur de la diffusion et de l'application des textes OHADA au Burkina Faso.

S'adressant aux praticiens chevronnés mais également aux profanes du droit, le répertoire quinquennal de jurisprudence OHADA 2000-2005 constitue un outil indispensable tant de recherche que de vulgarisation du droit OHADA.

Le soutien de la coopération française au Burkina Faso pour la promotion du droit OHADA n'est pas un phénomène nouveau :

- En juin 2009, l'Ambassadeur de France au Burkina Faso, M. François Goldblatt, remettait au Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, 1 046 ouvrages et recueils sur le droit OHADA, à destination des professionnels du secteur.

- Au cours de la même année, les 11,12 et 13 novembre 2009, le Projet d'Appui à l'Institution Judiciaire finançait un atelier de formation au droit OHADA, au bénéfice des personnels judiciaires nouvellement affectés au sein des deux tribunaux de commerce du Burkina Faso constitués par la loi du 12 mai 2009.

Par cet engagement continu, la coopération française concrétise l'importance qu'elle attache à l'existence d'un climat juridique stable, propice à l'investissement, favorable au développement économique et à la paix sociale au Burkina Faso.

## Soutien aux ONG françaises : **PROJET DE ZONES ARTISANALES ET PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES**



De gauche à droite : le maire de Banfora entouré des parties prenantes du projet ; la toute nouvelle salle de réunion de la Zone artisanale de Banfora ; une transformatrice exposant sa production.

**F**in 2008, le Service de Coopération et d'Action Culturelle a lancé un projet de Zones Artisanales et Pépinières d'Entreprises dont les objectifs sont les suivants :

- Développer les opportunités en matière d'emploi ainsi que les activités génératrices de revenus.
- Insérer les porteurs de projets innovants dans le tissu économique local.

L'atteinte de ces objectifs passe notamment par un accompagnement de proximité des porteurs de projets innovants dans le processus d'expansion économique. Ce projet est mis en œuvre, sur crédits du SCAC destinés aux ONG françaises, à Banfora et Tenkodogo, par deux ONG : respectivement Afrique Verte et Ethnik.org.



Des transformatrices à Tenkodogo.

Depuis le lancement du projet, les deux ONG oeuvrent sur le terrain à accompagner, appuyer, structurer les artisans et transformateurs. Ils organisent des formations diverses : vie associative, techniques de montage de dossiers de crédits, gestion-comptabilité, gestion d'entreprise, bonnes pratiques d'hygiène de production, marketing...

Des réseaux d'artisans ou transformateurs ont été créés, comme par exemple un réseau des transformatrices de Soumbala, à Tenkodogo. Pour ce qui concerne Banfora, l'Association Professionnelle des Artisans de Banfora (ASPAB) a été redynamisée avec le renouvellement de ses organes d'administration et les transformatrices agro-alimentaires ont créé une section locale du Réseau National des Transformatrices du Faso (RTCF, voir <http://www.rctf.biz>).

### à savoir...

L'association APROSSA - Afrique Verte Burkina (Association pour la Promotion de la Sécurité et de la Souveraineté Alimentaires au Burkina) a été créée en juillet 2005. Sur le terrain, les crédits versés à Afrique Verte, ONG qui intervient dans le Sahel, sont relayés par APROSSA.  
<http://www.afriqueverte.org>

Ethnik.org est une association française créée en 2000 qui intervient dans différents domaines en lien avec l'appui aux petites entreprises, le soutien aux artisans et le commerce équitable.  
<http://www.ethnik.org>



La vitrine d'exposition de Tenkodogo...



...et celle de Banfora.

Les infrastructures des deux zones ont été réceptionnées dans le courant du mois dernier. Il s'agit de bâtiments construits en matériaux locaux (blocs de latérite taillés), sur des terrains municipaux, les mairies ayant vocation à prendre en charge la gestion de ces zones une fois le travail des ONG achevées. Ces bâtiments hébergeront les bureaux de l'administration des zones, salles de réunion et de formation, unité de production/transformation (surtout à Banfora), restaurant d'application (à Tenkodogo), vitrine d'exposition des produits transformés... Il est prévu qu'ils soient agrandis ultérieurement.

Fortes de cette première année d'activité, les deux ONG opératrices se sont réunies lors d'un atelier de capitalisation du projet, organisé par le maître d'ouvrage délégué, le cabinet d'études ICI, les 25 et 26 mai derniers à Banfora. Cette rencontre entre les différents acteurs du projet, mais également entre artisans et transformatrices des deux zones, a donné lieu à de riches débats et discussions internes. Ce fut notamment l'occasion d'envisager l'avenir de ces Zones, le projet étant échelonné sur trois ans, jusqu'à fin 2011.

Contact Ambassade : Marion ANVROIN  
[marion.anvroin@diplomatie.gouv.fr](mailto:marion.anvroin@diplomatie.gouv.fr)



## FOCUS SUR UNE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-BURKINABÈ : LE CAS DE LA COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE CHOLET ET LA COMMUNE DE BOUSSÉ.

La coopération décentralisée se présente comme une formidable opportunité pour les collectivités des pays du Sud de bénéficier d'un soutien pour renforcer leurs capacités dans la gestion des affaires communales. Au Burkina Faso, la coopération décentralisée engage environ 180 collectivités territoriales françaises dont 120 sont effectivement actives. Elles interviennent dans tous les secteurs du développement social et économique des collectivités burkinabè et les relations, historiquement très orientées vers une aide humanitaire, évoluent vers des rapports plus équilibrés et un véritable échange.

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France à Ouagadougou a entre autres missions la charge de promouvoir cette coopération décentralisée en accueillant et conseillant les collectivités françaises intervenant au Burkina Faso, en accompagnant les collectivités burkinabè et françaises qui ont besoin d'assistance conseil technique et en assurant le suivi et supervision de la mise en œuvre des projets de coopération décentralisée cofinancés par le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) français.

Parmi ces actions soutenues par le MAEE, nous souhaitons, dans ce premier bulletin, présenter un partenariat qui s'inscrit dans la durée et qui a obtenu plusieurs fois des cofinancements du MAEE. Il s'agit du partenariat entre la ville de Cholet en France (département du Maine et Loire, Région Pays de la Loire) et la commune de Boussé au Burkina Faso (région du Plateau Central).

Ce partenariat existe depuis 1995, et a été officialisé par la signature d'une charte de coopération décentralisée en 1999. A l'origine, il s'agissait d'un jumelage entre Cholet et Sao (village aujourd'hui intégré à la commune de Boussé). Depuis la communalisation intégrale au Burkina Faso (2006), ce jumelage est devenu logiquement une coopération entre Cholet et Boussé.

Les domaines d'intervention ont été au départ très divers, couvrant les secteurs de la santé, de l'éducation, en passant par l'hydraulique ou encore l'appui aux activités économiques. Depuis 2006, le partenariat se recentre sur l'appui institutionnel et l'appui à la maîtrise d'ouvrage de la commune, notamment par la formation des élus et agents techniques. La coopération décentralisée a permis d'appuyer l'élaboration d'un Plan Communal de Développement pertinent et réaliste, ainsi que celle des plans annuels d'investissement.

Il s'agit également de promouvoir le développement économique local, par la mise en place d'outils financiers adaptés et efficaces : le Fonds d'Etudes et d'Investissement (FEI) et le Fonds appui filières. Le FEI a permis en 2008-2009, de financer une quarantaine d'activités

(construction de logements de maitres, alphabétisation, construction de latrines...) dans 16 villages de la commune, sur la base de projets proposés par les Conseils Villageois de Développement et approuvés par le Conseil Municipal. Le FEI est logé dans le compte au Trésor de la Mairie. Le fonds d'appui aux filières a permis l'octroi de crédits à une vingtaine de groupements pour des projets, au niveau de 4 filières identifiées comme prioritaires : le nièbe, la volaille traditionnelle, le sorgho rouge et les petits ruminants.

Le projet proposé à cofinancement au MAEE en 2010 s'intitule « Programme de Développement Local Boussé-Sao 2010-2012 », et se fixe 4 objectifs principaux :

- consolider le renforcement des capacités des acteurs locaux et favoriser un environnement institutionnel adéquat de la municipalité de Boussé;
- contribuer à la mise en œuvre d'un programme de développement territorial ;
- accompagner la commune dans son développement économique,
- améliorer le taux de couverture de la commune en eau potable, hygiène et assainissement.

Les deux communes partenaires ont désigné l'ONG SOS Sahel International Burkina Faso comme maître d'œuvre local du projet.

Ce nouveau projet devrait permettre de consolider les acquis des précédents et notamment renforcer les capacités des acteurs locaux avec de nouvelles formations (y compris en maîtrise d'ouvrage communale et en processus de passation des marchés publics). Il vise également, outre à appuyer la mise en œuvre du PCD 2008-2012, à commencer à travailler à la réflexion autour du PCD 2013-2017. L'appui aux filières à travers les outils financiers va également se poursuivre.

Pour finir, depuis 2004, une charte symbolique, appelée « Charte de l'amitié », lie 13 villages de la commune de Boussé avec les 13 communes de la communauté d'agglomération du Choletais (CAC) contribue à renforcer les liens entre les populations. Suite à la signature de cette charte, certaines communes ont souhaité apporter un appui à leurs villages jumeaux via des subventions ou des dons de matériel scolaire. A ce titre, une délégation choletaise composée de sept maires de la CAC, sera reçue par l'Ambassadeur le 9 juillet prochain. Aux côtés de la ville de Cholet, une nouvelle forme d'appui aux villages se développe.

Contacts Ambassade : Pierre-Hassan SANON et Marion ANVROIN  
[hassan.sanon@diplomatie.gouv.fr](mailto:hassan.sanon@diplomatie.gouv.fr)  
[marion.anvroin@diplomatie.gouv.fr](mailto:marion.anvroin@diplomatie.gouv.fr)



Une des structures financées par la coopération décentralisée dans la commune de Boussé

### ***l'avenir...***

Pour l'exercice 2010-2012, les différentes collectivités territoriales françaises ont déposé au total **53 dossiers de demande de cofinancement** auprès du ministère des Affaires étrangères, sur les 236 dossiers que le Quai d'Orsay a reçus au total. Cela fait pas moins de **22,5% de l'ensemble des demandes de cofinancement de projets déposées dans le monde**, un pourcentage considérable et ce pour un montant total de **13,8 millions d'euros**. Bien que le ministère, sollicité pour participer à hauteur d'environ 25% de ces projets (le reste étant assuré par les collectivités territoriales) n'ait pas encore répondu à cette demande de financement, on peut tout de même constater que la coopération décentralisée a le vent en poupe au pays des hommes intègres. Plus encore si l'on s'intéresse aux chiffres précédents : pour 2008, les projets en question ne représentaient que 19 demandes et la somme de deux millions d'euros.

Alors que l'organisation du Burkina se caractérise de plus en plus par l'approfondissement du processus de décentralisation voulu par son gouvernement, la coopération décentralisée apparaît dans ce contexte comme une modalité d'action pertinente. Certains volets de la coopération décentralisée (qui concerne dans son immense majorité des communes, mais également quelques régions) sont même inscrits dans la durée, telles que les relations Chambéry - Ouahigouya ou bien Rivière/Chinon - Tenkodogo.

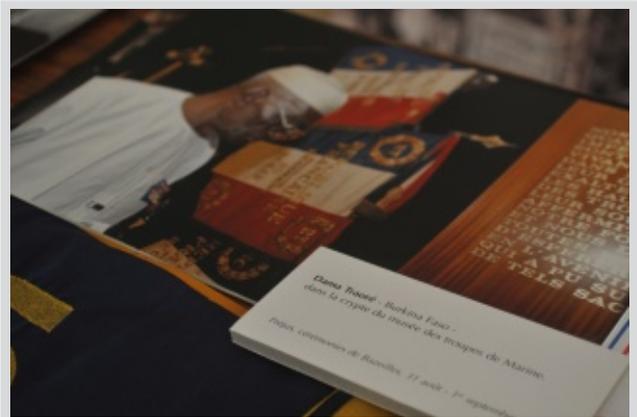
# LA MISSION MILITAIRE À L'HEURE DU CINQUANTENAIRE DES INDÉPENDANCES AFRICAINES



M. Eric Deroo présente l'exposition aux officiels burkinabè



Visite guidée



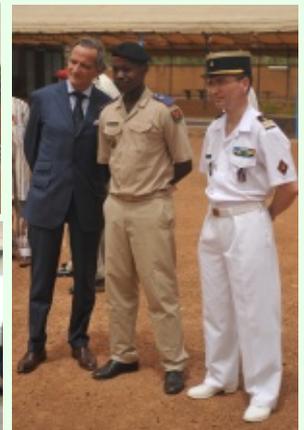
Le 20 avril dernier s'inaugurait à Ouagadougou une exposition nommée « La Force noire ». Son thème : les soldats africains, plus connus sous le nom de « tirailleurs sénégalais », qui combattirent pour la France depuis le XIXe siècle jusqu'à la décolonisation. Première et seconde guerres mondiales, guerre d'Indochine ou autres campagnes : ils furent des milliers à combattre sous le drapeau tricolore, parfois en laissant leur vie. Par cette exposition, instiguée par Eric Deroo, chercheur-réalisateur associé au CNRS, il s'agit de rendre hommage à ces soldats. « Ce sont des hommes qui se sont battus pour la liberté aux heures les plus sombres de l'histoire de France et de l'Afrique », a notamment souligné l'intéressé, venu à Ouagadougou dans le cadre d'une tournée africaine, puisque cette exposition concerne également d'autres pays comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, etc.

Jean-Luc Jamin. Sur la quinzaine de pays francophones concernés par l'exposition, le Burkina était le premier à l'accueillir. Cette exposition est soutenue par le ministère français de la Défense.

Le matin, M. Deroo, les lieutenant-colonel Jamin, attaché de Défense auprès de l'Ambassade, et Champeau, conservateur du musée des Troupes de marine à Fréjus (1), étaient au Prytanée militaire du Kadiogo (2) pour présenter l'exposition et projeter le film éponyme. Ce dernier, remarquablement réalisé, associe images d'archives, souvent rarissimes, témoignages d'anciens soldats et de jeunes Africains suivant actuellement une formation militaire en France. Sans concession, il revient de manière objective et éducative sur les différents conflits auxquels ont participé ceux que l'on appelle les tirailleurs sénégalais, répondant parfaitement à l'appétit de curiosité de l'assistance et correspondant avec la devise du Prytanée, « S'instruire pour mieux servir ». La projection, qui a permis de balayer de nombreux clichés, a été précédée et suivie d'un débat en compagnie des élèves du Prytanée militaire de Kadiogo. Beaucoup ont pris la parole pour poser à M. Deroo des questions à propos de l'exposition, mais également de la mémoire des soldats africains de manière générale. Les débats furent animés et constructifs, se concluant par une photo de groupe dans l'enceinte du Prytanée.



Ci-dessus et ci-contre, quelques pièces de l'exposition



Au Prytanée eut lieu la projection du film documentaire La Force noire

Ce sont au total une vingtaine de panneaux d'exposition ainsi que diverses brochures qui viendront garnir la collection du musée des forces armées. Ces éléments ont été remis à Mamadou Barry, secrétaire général du ministère de la Défense burkinabè et au colonel Kouliga Zongo, directeur du Centre culturel des armées, en présence de nombreux journalistes, militaires burkinabè mais également français, puisqu'était présent l'attaché de défense de l'Ambassade de France, le lieutenant-colonel

## à savoir..

- (1) Les Troupes de marine sont un corps de l'armée de terre française directement issu des anciennes Troupes coloniales.
- (2) Le Prytanée militaire de Kadiogo est une institution fondée par l'armée française en 1951, sous le nom d'École des enfants de troupe de Ouagadougou. Fermée en 1985, elle rouvrit en 1992 sous le nom de Prytanée militaire de Kadiogo.

## sites à visiter :

[http://www.ambafrance-bf.org/france\\_burkina/spip.php?article13](http://www.ambafrance-bf.org/france_burkina/spip.php?article13)  
<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/page/afficheLieu.php?idLang=fr&idLieu=4171>

# Coopération policière : une riche actualité

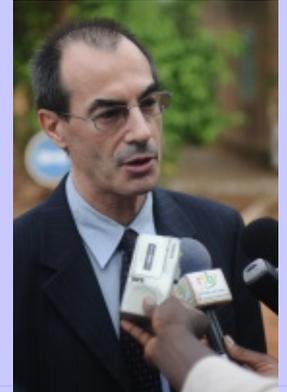
**DU MATÉRIEL POUR L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE, SANS OUBLIER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE... LA COOPÉRATION POLICIÈRE FRANÇAISE PLUS QUÉ JAMAIS À L'HONNEUR !**



Photo de famille



Un aperçu du matériel numérique offert à l'ENP



Pour Joël Séré, attaché de sécurité intérieure à l'Ambassade de France, ces équipements constituent une opportunité de profondément changer la formation des policiers burkinabè. Le colonel Sondo, directeur de l'ENP, s'est quant à lui félicité de cette initiative.

Un constat tout d'abord : chaque année, seulement une minorité d'élèves diplômés de l'ENP étaient jusqu'à présent titulaires du permis de conduire : 159 sur 2 538. Pour réparer cette anomalie, la coopération française a décidé d'aider l'École Nationale de Police en lui permettant, outre la formation qu'elle prodigue aux futurs policiers, d'offrir à ses élèves la possibilité de passer leur permis de conduire durant leurs études au sein de l'institution. Pour ce faire, mardi 27 avril, Joël Séré, commissaire divisionnaire et Attaché de Sécurité intérieure auprès de l'Ambassade de France au Burkina Faso, remettait au nom de la coopération française un lot d'équipements destinés à améliorer la formation des futurs policiers burkinabè.

et le commandant Hubert Mugneret, assistant technique et chef de projet FSP. Il pourra ainsi organiser des stages de remise à niveau en conduite comme en code de la route.

A noter également que deux moniteurs de conduite, issus eux aussi de l'École de Police, se sont vus remettre des certificats consacrant une formation de remise à niveau dont ils ont bénéficié, en prévision de leur nouvelle mission qui sera désormais de faire en sorte que tout élève diplômé de l'École soit muni d'un permis de conduire en bonne et due forme. Cette formation est fondamentale pour les missions de la police qui concernent notamment la circulation et les interventions sur le terrain, ces dernières nécessitant l'usage d'un véhicule.

Ce lot de matériel couvre toute la formation routière, d'un point de vue théorique aussi bien que pratique. Dans le premier cas, il se constitue d'un ordinateur portable et de sa sacoche, d'un onduleur destiné à faire face aux aléas de l'approvisionnement électrique, d'un rétroprojecteur pour les épreuves de code de la route, ainsi que de nombreux DVD qui permettront à la fois aux élèves de se former, mais également de passer leur examen. En vue de ce dernier, le lot comprend également des questionnaires au format papier. Pour le côté pratique, c'est un véhicule à quatre roues motrices de type Toyota Hilux Vigo, équipé de doubles commandes (installées par le constructeur en France) dont les clés ont été remises au Directeur de l'ENP, Paul Sondo. Ravi, ce dernier a longuement remercié la coopération française, représentée par Joël Séré



## SÉMINAIRE SUR LA COOPÉRATION ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST

Judi 7 avril se tenait à l'hôtel Azalaï Indépendance un séminaire sur la coopération et la sécurité en Afrique de l'Ouest. En présence de nombreux représentants de la police et de la gendarmerie burkinabè, ainsi que d'autres responsables venus de toute la sous-région (Mali, Niger, Ghana, Togo, Sénégal notamment), les

protagonistes ont chacun présenté leurs activités ainsi qu'un sujet qui leur tenait à cœur en particulier. Étaient présents l'attaché de sécurité intérieure de l'Ambassade de France, le commissaire divisionnaire Joël Séré, ainsi que le capitaine Laurent Vincent, assistant technique.



## AIDE ALIMENTAIRE : PAM ET COOPÉRATION FRANÇAISE MAIN DANS LA MAIN

**P**résentation et situation de l'Opération d'Assistance aux Ménages Très Pauvres ou Opération « Bons d'Achats » à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

### Un contexte particulièrement difficile pour les ménages les plus défavorisés.

Depuis la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires de base survenue en décembre 2007, des milliers de ménages au Burkina Faso et en particulier ceux des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, vivent dans une situation d'insécurité alimentaire particulièrement difficile avec, pour la plus part d'entre eux, un épuisement de leurs stratégies de survie dans un contexte socio-économique de plus en plus dur. Les inondations de septembre 2009 ont occasionné par exemple la perte totale des moyens de subsistance des ménages les plus pauvres. Le maintien des prix des denrées à des niveaux trop élevés n'a fait que renforcer cette situation de précarité alimentaire et économique.

### Une réponse commune et partenariale.

Face à cette situation, le Programme Alimentaire Mondial, en concertation avec le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, avec l'appui du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), de CRS/Cathwel, de MICROFI et de la Croix-Rouge Burkinabè, a lancé une opération d'urgence pour apporter une assistance aux ménages très vulnérables des deux principales villes du Burkina. A travers cette assistance, le PAM et ses partenaires visent l'élimination des mécanismes négatifs de survie tels que la mendicité, le retrait des enfants de l'école, la réduction de la consommation alimentaire, les achats à crédit, etc, en attendant que de nouveaux programmes de protection sociale pour la réduction de la pauvreté en milieu urbain soient définis et mis en œuvre.

### Une opération innovante.

L'opération « coupon alimentaire » du PAM est basée sur un mécanisme de transfert de ressources monétaires en direction des populations les plus pauvres afin de compenser la baisse de leur pouvoir d'achat due à la hausse des prix d'une part, et, d'autre part, à la baisse de leurs revenus résultant de la réduction des opportunités d'emplois. Elle vise aussi à développer la capacité du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale à mettre en place et gérer des programmes de protection sociale pour les plus pauvres et démunis dans une dynamique de partenariat nécessaire à la réussite d'un tel exercice.

Une enquête auprès de plus de 140 000 ménages dans les deux villes concernées a été réalisée par l'IRD et la Croix-Rouge Burkinabè, avec l'appui financier de l'Ambassade de France. Le ciblage des bénéficiaires a été fait à l'aide de questionnaires basés sur des aspects liés à la sécurité alimentaire. Une base de

données a permis de classer les ménages ciblés suivant les principaux critères de vulnérabilité. Dans sa première phase, l'opération a pu toucher 31 533 ménages bénéficiaires dont 21 308 à Ouagadougou et 10 225 à Bobo-Dioulasso, soit environ 220 000 personnes assistées. Ce transfert a représenté sur l'année 2009 plus de 2 639 250 000 Fcfa payés et injectés dans l'économie nationale, au plus proche des bénéficiaires. Au jour d'aujourd'hui, de nouvelles contributions permettront la prise en compte de 9000 nouveaux ménages à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Suite à l'inondation du 1er septembre, le PAM a également apporté une assistance de quatre mois aux sinistrés qui vivaient dans des familles d'accueil. Ceux-ci ont reçu du cash ainsi que des bons d'achat pour ceux qui n'étaient pas anciens bénéficiaires de coupons. Environ 9 000 ménages ont bénéficié de cette assistance, soit 56 300 personnes.

### Des activités concrètes en direction des ménages

Ces 31 550 ménages sélectionnés reçoivent des coupons d'achat d'une valeur de 1 500 francs CFA par personne et par mois pour un maximum de six coupons par ménage. Ces coupons d'achat, généralement remis aux femmes, permettent aux bénéficiaires de les échanger contre cinq produits de première nécessité, à savoir du maïs, de l'huile, du sucre, du sel et du savon dans des boutiques présélectionnées et ayant signé un contrat avec le PAM. Cette stratégie de distribution indirecte a la particularité d'offrir aux bénéficiaires une liberté de choix et une plus grande autonomie quant à la qualité et à la quantité du panier alimentaire. L'opération est mise en œuvre en collaboration avec les structures communales, les services du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, les services du Ministère du Commerce ainsi que les leaders communautaires et institutionnels. La distribution des coupons d'achat est confiée à la Croix-Rouge burkinabè et la collecte et le remboursement sont assurés par MICROFI-SA. Parallèlement, une distribution de Plumpy doz (supplément nutritionnel riche en micronutriments) est faite aux enfants de 6 à 24 mois des ménages bénéficiaires et non bénéficiaires des coupons d'achat, afin de prévenir une augmentation de la sous-nutrition parmi les enfants de moins de 2 ans qui sont les plus vulnérables. Au total, ce sont 1 300 tonnes de compléments alimentaires qui ont été distribués à près de 40 000 enfants et a plus de 28 000 femmes enceintes et allaitantes pour la farine fortifiée. Cette distribution se fait grâce aux Agents du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale dans 56 centres de santé et de promotion sociale (CSPS) à Ouagadougou et 16 à Bobo-Dioulasso afin de favoriser le contact des bénéficiaires avec les formations sanitaires et améliorer ainsi leur prise en charge.



Une bénéficiaire en possession de ses coupons.

### Une opération reconduite jusqu'en juin 2010.

Tenant compte du fait que la situation des ménages très pauvres s'est sensiblement aggravée avec les récentes inondations qui ont frappé notamment la ville de Ouagadougou et le maintien de ce contexte socio-économique particulièrement dévastateur pour cette catégorie de population, le PAM a envisagé une extension de l'opération « bons d'achat » jusqu'en juin 2010 avec un budget additionnel de plus de 8,35 millions de dollars US. Cette reconduction se base également sur les résultats d'une évaluation à mi-parcours réalisée en juillet 2009 qui indiquait que certains ménages non bénéficiaires méritaient également d'être pris en compte tout en préconisant le maintien de l'assistance aux anciens bénéficiaires. Le retour à un accès plus régulier aux produits alimentaires de base choisis par les ménages bénéficiaires reste l'un des principaux résultats obtenus tout comme l'investissement dans une économie locale garantissant un revenu minimum aux petits commerçants et boutiquiers. L'évaluation a aussi insisté sur l'absence de programmes de développement visant à la réduction de la pauvreté en milieu urbain.

Au regard des besoins, de l'affluence sur le terrain et des retombées positives pour les ménages et l'économie nationale, l'opération « bons d'achat » au Burkina Faso peut être considérée comme une opération adaptée dans ce contexte particulièrement difficile. L'un des défis majeurs à relever est certainement la durabilité et la pérennité d'une telle opération qui vise, au final, à protéger et à maintenir le pouvoir d'achat des populations urbaines en situation d'insécurité alimentaire face à la hausse des prix et autres chocs reconnus. Si la demande sociale est forte, les initiatives existantes de filets sociaux ne sont pas suffisantes par rapport aux besoins. La définition et l'application d'une politique nationale de protection sociale devrait permettre, à terme, une mise en œuvre plus rapide et encadrée des activités de soutien. Le pilotage des opérations par les services étatiques en charge de ce domaine devrait permettre une plus forte reconnaissance des dispositifs d'aide sociale.